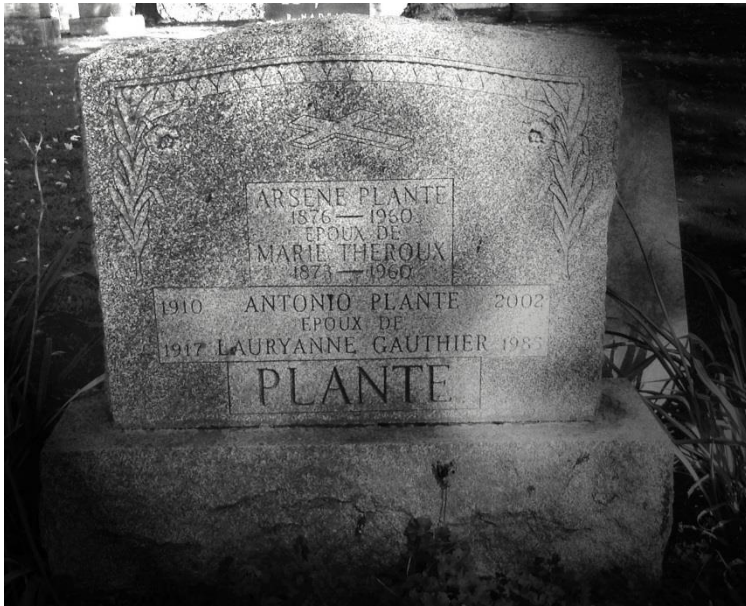


Des énigmes autour des deux mariages d'Arsène Plante et de Marie Théroux



L'inhumation des cendres d'une tante m'a ramené dans le cimetière du village de Saint-Gérard-Majella de Yamaska d'où est originaire la famille de mon père. Une fois la cérémonie terminée, j'ai fait le tour du cimetière. J'y ai remarqué plusieurs monuments sur lesquels je découvrais les noms de personnes qui n'éveillaient aucun souvenir en moi. Avec mon téléphone, j'ai pris des photos de ces monuments et suis rentré chez moi avec l'intention d'en connaître un peu plus sur ces personnes. Je cherchais quels liens ces personnes pouvaient bien avoir avec moi et les miens. En cours de route, mes recherches sur le premier ont nécessité la résolution de trois énigmes afin

de m'assurer de la validité des informations retenues pour établir un lien entre Arsène Plante et moi.



J'ai rapidement retrouvé le présumé cousin Arsène Plante époux de Marie Théroux. Notons que sur la pierre tombale familiale, le graveur a indiqué qu'Arsène Plante est né en 1876 alors que selon le registre paroissial, il est né le 26 janvier 1877 à Saint-Pie de Guire comme le confirment les informations recueillies lors du recensement de 1901. Il ne faut pas confondre Arsène avec son frère Alma-Arsène, qui lui est né le 1^{er} juillet 1875.

La suite de mes recherches m'a amené à me faire face à une situation peu fréquente pour l'amateur de généalogie que je suis.

Dans mes recherches, je trouvais 2 personnes du nom d'Arsène Plante mariées à une femme du nom de Marie Théroux. Parle-t-on des mêmes personnes ?

1^{er} mariage :

Le 14 octobre 1902, Arsène Plante fils majeur d'Arsène Plante et de Julie Verrier épouse Marie Théroux, fille majeure de Thomas Théroux et d'Hélène Olive Cardin.

2^e mariage :

Le 15 juillet 1912, Arsène Plante fils majeur d'Arsène Plante et de Julie Léveillée épouse Marie Théroux, fille majeure de Thomas Théroux et d'Hélène Olive Cardin.

Les deux mariages semblent différents puisque la mère du marié n'est pas la même personne dans les deux actes. Pourtant, Julie Verrier n'est pas décédée au moment de ce qui semble être le second mariage de son fils, puisqu'elle vivra jusqu'en 1926. D'autre part, je n'ai retrouvé aucune personne nommée Julie Léveillée

Arsène Plante et de Marie Thérooux

dans la période concernée. Il s'agit probablement d'une erreur sur la personne, de la part du curé au moment où il rédige le texte du registre.

Dans un pareil contexte, nous nous retrouvons avec deux mariages célébrés à 10 ans d'intervalle. On y retrouve presque les mêmes acteurs principaux et le même couple. Seuls les noms de la mère du marié, les témoins et le curé varient. Pourquoi ? Voilà donc ma première énigme.



Première énigme : Le texte du registre de Wickham nous éclaire peu.

M 5
Arsène Plante
Marie Thérooux

Le quatorze octobre 1902, après la publication de 2 bans de mariage faite au prône de notre messe paroissiale faite également en la paroisse de Saint-Pie de Guire comme il appert d'après le certificat du révérend Isidore Béland, prêtre curé de la sus dite paroisse, entre Arsène Plante, cultivateur, domicilié à Saint-Pie de Guire, fils majeur de Arsène Plante, cultivateur et de Julie Verrier de la paroisse de Saint-Pie de Guire, d'une part, et Marie Thérooux, fille majeure de Thomas Thérooux et de Blanche Bardin de cette paroisse

Fille majeure
d'autre part, vu la dispense de 2 bans accordée par Monseigneur Brunault, coadjuteur de Monseigneur de Nicolet, et ne voyant découvrir aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Arsène Plante et de Marie Thérooux, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Les époux et 2 autres ont signé avec nous.

Arsène Plante Louis Plante
Marie Thérooux Laura Thérooux
Zéphirin Labaye, ptre

1 2

Le 14 octobre 1902, après la publication de 2 bans de mariage faite au prône de notre messe paroissiale faite également en la paroisse de Saint-Pie de Guire comme il appert d'après le certificat du révérend Isidore Béland, prêtre curé de la sus dite paroisse, entre Arsène Plante, cultivateur, domicilié à Saint-Pie de Guire, fils majeur de Arsène Plante, cultivateur et de Julie Verrier de la paroisse de Saint-Pie de Guire, d'une part, et Marie Thérooux, fille majeure de Thomas Thérooux et de Olivina Cardin de cette paroisse d'autre part. Vu la dispense de 2 bans accordée par Mgr Brunault coadjuteur de Monseigneur de Nicolet et ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage. Nous prêtre curé soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Arsène Plante et de Thomas Thérooux, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Les époux et 2 autres ont signé avec nous.

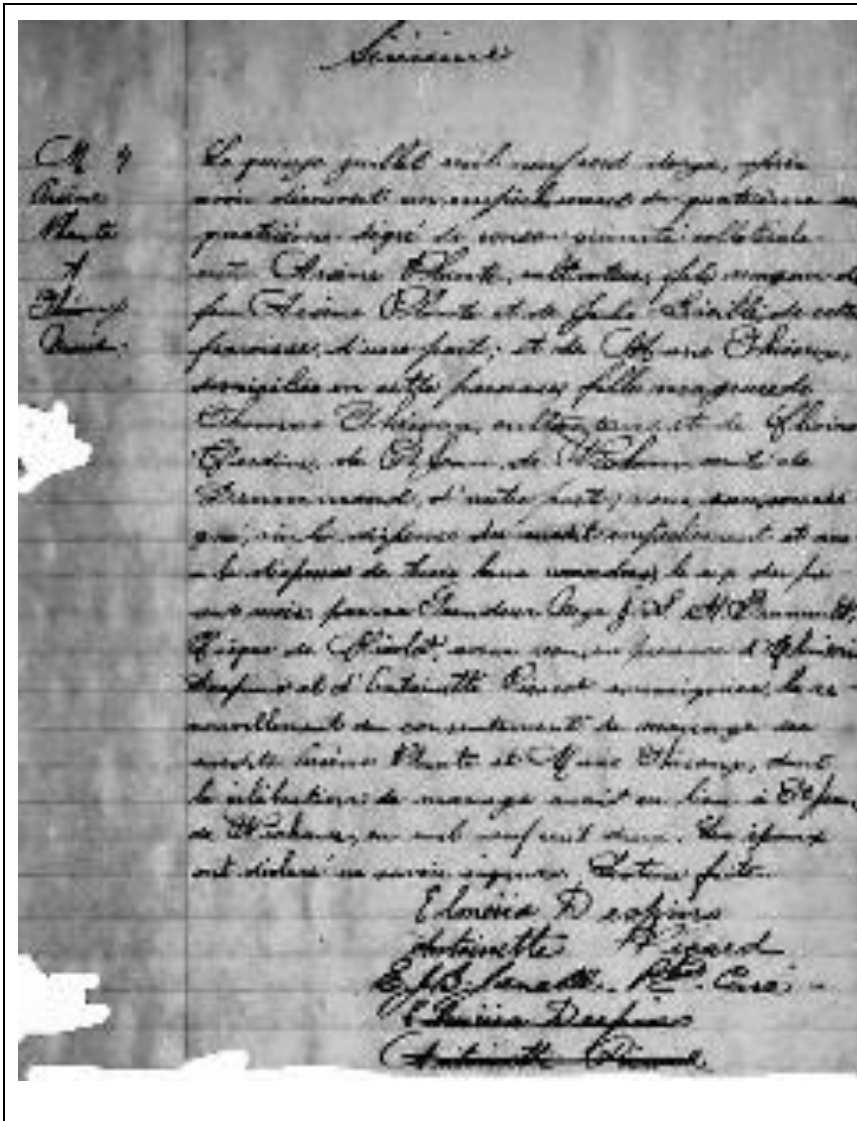
Arsène Plante Louis Plante
Marie Thérooux Laura Thérooux
Zéphirin Labaye, ptre

¹ Photos du *Répertoire 1902 des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Jean de Wickham*, feuillets no 11 verso et no 12 recto, pour la date du 14 octobre 1902.

² Louis Plante qui signe le registre comme témoin du mariage est le frère d'Arsène Plante, le marié. L'autre témoin, signataire du registre est Laura Thérooux, la sœur de la mariée.

Arsène Plante et de Marie Théroux

Le texte du registre de Saint-Gérard-Majella nous éclaire davantage sur la problématique que nous rencontrons :



Le 15 juillet 1912, après avoir découvert un empêchement du 4^e au 4^e degré de consanguinité collatérale entre Arsène Plante, cultivateur, fils majeur de feu Arsène Plante et de Julie Léveillé de cette paroisse d'une part, et de Marie Théroux domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Thomas Théroux, cultivateur et de Olivina Cardin de Saint-Jean de Wickham de Drummond d'autre part. Nous le curé soussigné, vu la dispense du susdit empêchement et la dispense de 3 bans accordée le 6 du présent mois par sa Grandeur Monseigneur Brunault évêque de Nicolet, avons reçu en présence d'Elméria Despins et d'Antoinette Picard soussignées, le renouvellement du consentement de mariage des susdits Arsène Plante et Marie Théroux dont la célébration de mariage avait eu lieu à Saint-Jean de Wickham en 1902. Les époux ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite

Elméria Despins

Antoinette Picard

Jn B Janelle, Ptre curé

3 4 5 6



³ Photo du *Répertoire 1912 des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Gérard-Majella de Yamaska*, feuillet 6, recto, pour la date du 15 juillet 1912.

⁴ Elméria Despins (34 ans) qui signe le registre de mariage habite Saint-Gérard-Majella de Yamaska avec son mari Elphège Janelle (38 ans) et un domestique, Joseph Poirier (17 ans). Au registre du recensement 1911, ils habitent la résidence no 27 alors que les nouveaux mariés sont à la résidence no 58. Je n'ai rien trouvé au sujet d'Antoinette Picard, la cosignataire du registre comme témoin.

⁵ **Note :** Arsène Plante et Marie Théroux qui ont signé le registre en 1902, lors de leur mariage. Ils ne savent plus signer en 1912, quand ils revalident leur mariage. Qu'en est-il vraiment ?

⁶ Le texte reprend la formule : « Lecture faite ». Curieusement, personne n'a soulevé l'erreur du nom de la mère du marié. Il se peut également que le curé utilise la formule sans avoir fait une lecture à voix haute, aux époux.

Arsène Plante et de Marie Théroux

À cette époque, il y avait quatorze empêchements propres à rendre nul un mariage. En voici quelques-uns :

1. Défense est faite aux proches parents de se marier entre eux, et ce jusqu'au quatrième degré inclusivement.
2. Un veuf ne peut épouser un des parents de sa défunte épouse à cause des affinités qui ont existé entre les prétendants.
3. Un fiancé ne peut contracter mariage avec la mère, la sœur ou la fille de sa défunte femme.
4. Le curé n'a pas la permission de célébrer de mariage pendant l'avent et le carême.
5. Les fiancés, jusqu'à l'âge de 30 ans pour le garçon, et de 25 ans pour la fille, même s'ils sont déjà veuf ou veuve, selon le cas, sont tenus d'obtenir le consentement de leurs parents avant de se marier.
6. Le premier mariage a été contracté à la gaumine⁷.

En quoi consiste la revalidation d'un mariage ?

Qu'est-ce qui peut être à l'origine de ce besoin de revalider le mariage d'Arsène Plante et de Marie Théroux ?

La banque de données BMS-2000 nous donne une piste en indiquant que le second mariage en est un dit de revalidation. La revalidation d'un mariage est devenue nécessaire parce que le premier n'a pas été contracté dans le respect des règles en vigueur et que c'est par voie de conséquence qu'il est invalidé, donc considéré comme nul et non avenue. Il faut donc le revalide, le refaire.

Les répertoires paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures rendent compte sommairement des actes. Ils ne nous donnent pas d'informations utiles pour comprendre ce qui a bien pu se passer 10 ans après un mariage pour que celui-ci soit subitement invalidé. Dans le dossier qui nous préoccupe, le premier mariage a été contracté entre deux adultes. Arsène avait 25 ans et Marie était âgée de 28 ans. Les pères des deux futurs époux assistaient au mariage, comme en témoigne l'acte de mariage de 1902, rédigé par le célébrant. Il est donc légitime de supposer qu'ils ont donné leur consentement à une telle union.

Pour aller un peu plus loin dans mes recherches, je me suis rendu à l'évêché du diocèse de Nicolet. J'y ai rencontré Mgr Simon Héroux, chancelier du diocèse de Nicolet. En ma présence il a bien voulu consulter les registres des dispenses accordées par l'évêque pour les années 1902 et 1912.

On y a découvert que les futurs époux ont obtenu une dispense de publication de 2 bans de mariage en 1902 au coût de 4,00 \$. Le 6 juillet 1912, ils obtiennent cette fois une dispense pour consanguinité, du 4 au 4 et une dispense de publication des 3 bans habituellement requis. Munis de ces dispenses, ils revalideront leur mariage, le lundi 15 juillet 1912. Le texte du registre de la paroisse de Saint-Gérard-Majella de Yamaska est assez clair à ce sujet. Ils légaliseront ainsi leur situation matrimoniale aux yeux de l'église et de la loi.

Ces découvertes sont validées par le texte du registre de la paroisse Saint-Gérard-Majella de Yamaska qui vous a précédemment présenté.



⁷ Il est parfois possible de se passer de l'accord des parents en recourant au « mariage à la gaumine ». Cette méthode doit son nom à un certain M. Gaumin, qui aurait imaginé la méthode en France. Il suffit pour les futurs conjoints de se rendre dans une église ; pendant la célébration de la messe, prenant comme témoins les personnes présentes, ils n'ont qu'à déclarer à haute voix qu'ils se prennent mutuellement pour mari et femme.

Arsène Plante et de Marie Théroux

Imaginons la scène :

Après la messe du dimanche, le curé Janelle, ayant préalablement pris connaissance des directives reçues et ayant pris en compte les dispenses accordées par son évêque, a demandé au couple de se présenter à l'église le lendemain matin, soit le lundi 15 juillet 1912, au moment de sa messe du matin. Arsène Plante et Marie Théroux se sont donc présentés à l'église, comme le curé le leur avait demandé. Celui-ci pouvait rapidement procéder au mariage de revalidation requis en pareil cas, puisqu'une dispense de publication des 3 bans habituels leur avait été accordée par Monseigneur l'évêque de Nicolet. Enfin, tout allait pouvoir rentrer dans l'ordre. Pour Arsène et Marie, il ne s'agissait pas de faire la noce, mais bien de remplir une formalité qui leur éviterait d'être stigmatisés par leur communauté. Deux femmes de la paroisse, présentes à la messe du matin, ont tout bonnement joué les rôles des témoins à la courte cérémonie présidée par le curé Janelle et à ce titre, elles ont apposé leur signature au registre. Une fois le mariage revalidé, tout ce beau monde est retourné aux travaux des champs qui occupent normalement les cultivateurs en juillet. Il n'y a certainement pas eu de banquet de noce. Ils ont régularisé leur situation matrimoniale devant le curé, sans plus.



Validons la problématique de consanguinité « collatérale » du 4 au 4 :

Ancêtres d'Arsène (2) Plante, par les pères		Ancêtres de Marie Théroux, par les mères
Arsène (2) Plante 1 ^{er} m. 1902-10-14 2 ^e m. 1912-07-15	et	Marie Théroux Saint-Jean de Wickham, Drummond Saint-Gérard-Majella de Yamaska
Arsène (1) Plante et Julie Verrier m. 1873-07-22 Saint-Michel de Yamaska	1	Thomas Théroux et Olivine Cardin m. 1873-02-24 à Saint-Bonaventure d'Upton
Ambroise (2) Plante et Angèle Villiard m. 1840-02-25 à Saint-Michel de Yamaska	2	Michel Cardin et Félicité Autotte m. 1851-02-25 à Saint-Michel de Yamaska
Ambroise (1) Plante et Marie Couturier Labonté m. 1813-02-01 à Saint-Michel de Yamaska	3⁸	Michel Cardin Loiseau et Marguerite Couturier Labonté m. 1851-02-25 à Saint-Michel de Yamaska
Jean-Baptiste Couturier Labonté et Marie Deguire m. 1782-10-07 à Saint-Michel de Yamaska	4⁹	Jean-Baptiste Couturier Labonté et Marie Deguire m. 1782-10-07 à Saint-Michel de Yamaska



⁸ Marie Couturier Labonté et Marguerite Couturier Labonté sont les 2 sœurs.

⁹ C'est ici que le lien de consanguinité collatérale du 4 au 4 s'explique.

Arsène Plante et de Marie Théroux

Comment ont-ils été informés de cela ?

Nous n'avons aucun moyen de le savoir, sinon en laissant courir notre imagination. Laissons-la donc courir.

Je vous propose mes hypothèses :

Dans la vie de l'époque, il y a peu de chance qu'une telle information leur soit parvenue tout bonnement. Les occasions les plus propices à discuter de la lignée à laquelle nous appartenons demeurent les rencontres sociales à l'occasion des mariages ou des funérailles, dans la famille ou dans la paroisse. À part ces deux occasions, il y a la présence d'une personne à la lecture d'un testament chez un notaire où peut apparaître un lien familial qui lui était inconnu jusque-là.

Autour de la table, au moment des noces où encore lors d'un repas accompagnant toujours les longues heures de veillée au corps, les Québécois aiment toujours à se remémorer un oncle, un grand-père, une grand-mère, à remonter leur lignée, etc.

Les trois premiers enfants de notre couple sont trop jeunes pour que cette parenté ait été découverte à l'occasion des recherches qui précèdent habituellement un futur mariage.

Une fois la nouvelle connue, le couple est, sans aucun doute, allé rencontrer leur Curé de paroisse, Messire Janelle, pour lui expliquer la situation qu'ils avaient apprise et lui demander quoi faire. Celui-ci en a immédiatement référé à son évêque, Mgr Joseph-Simon-Hermann Brunault. Ce dernier exigera, après vérifications, que la situation soit rapidement régularisée. Dans le cas qui nous préoccupe, le samedi 6 juillet 1912, Monseigneur l'évêque de Nicolet, ou son représentant, accorde la dispense voulue pour les motifs de consanguinité « collatérale » du 4^e au 4^e degré et une dispense de publication des 3 bans usuels pour que le mariage soit rapidement revalidé et que les affaires de deux bons catholiques, de même que celles de leurs enfants soient en bon ordre. Le remariage rendant le tout conforme aux lois de l'Église et à celles du Code civil de l'époque. La revalidation du premier mariage donne une « nouvelle » validité au 1^{er} mariage contracté en 1902 alors que ce lien de consanguinité n'était pas connu des futurs époux. Nous pouvons simplement trouver dommage qu'aucune note de la revalidation du 1^{er} mariage n'ait été ajoutée en marge du registre de la paroisse Saint-Jean de Wickham où le premier mariage a été enregistré.



Pourquoi est-ce nécessaire de revalider un mariage ?

Nos hypothèses :

Dans la société québécoise de cette époque, il valait mieux être en règle avec l'Église pour assurer son éternité, son paradis. En ce temps-là, l'Église et l'État interdisaient la consanguinité chez les futurs époux, jusqu'au quatrième degré de parenté. Cette interdiction pouvait être contournée en obtenant une dispense de l'évêque. Le clergé avait le mandat de gérer ces situations et de tenir les registres, comme officiers de l'état civil. Depuis 1774, après l'adoption de L'Acte de Québec, le Code civil du Québec continuait de s'inspirer de la Coutume de Paris et du droit français et non de la « Common Law » qui s'appliquait dans le reste du Canada allait dans le même sens.

Leur mariage étant devenu invalide, ils vivent en concubinage. Leurs enfants sont donc nés dans une situation de mariage non reconnu. Ils risquent de porter toute leur vie un statut de bâtard ou d'illégitime puisque nés hors des liens sacrés du mariage. L'enfant illégitime ne peut s'inscrire dans une lignée d'aïeux, à moins d'être reconnu par son père. Ainsi, on pouvait les priver de bien, d'une part d'héritage et de bien

Arsène Plante et de Marie Thérooux

d'autres droits malgré le fait qu'eux-mêmes ne soient fautifs de rien. L'église et la plupart des communautés excluaient les enfants illégitimes.¹⁰ Cependant, une dispense pouvait corriger cet état de fait. La revalidation du premier mariage vient donner une nouvelle validité au 1^{er} mariage contracté sans la dispense requise. De plus, cette revalidation permet de légitimer les enfants déjà nés et de les rétablir leurs pleins droits.



Deuxième énigme : Qu'en est-il du baptême de Marie Thérooux ?

Marie Thérooux est quant à elle née du mariage de Thomas Thérooux et d'Hélène Olive Cardin. Elle sera davantage connue sous le nom d'Olivine Cardin comme nous l'avons vu précédemment dans le tableau présentant la problématique de la consanguinité.

Dans mes recherches, pour valider le 7 janvier 1874, comme étant la date de sa naissance, à Yamaska, et de son baptême à la paroisse Saint-Michel de Yamaska, j'ai dû faire face à un autre type de problème. Marie Thérooux semblait ne pas exister dans le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Michel de Yamaska en 1874. Pourtant, Marie Thérooux est bien présente dans l'index du registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1874, de la paroisse Saint-Michel de Yamaska. Elle y a bien été baptisée le 7 janvier 1874, le jour même de sa naissance, comme en témoigne la reproduction du texte du registre paroissial.



B. 1

Marie Joséphine
Thérooux

Le 7 janvier 1874, nous
prêtre vicaire soussigné
avons baptisé Marie
Joséphine née le jour
même du légitime
mariage de Thomas
Thérooux, cultivateur et
de Olivine Cardin de
cette paroisse. Parrain
Olivier Thérooux qui a
déclaré ne savoir signer.
Marraine Joséphine
Nadeau soussignée.

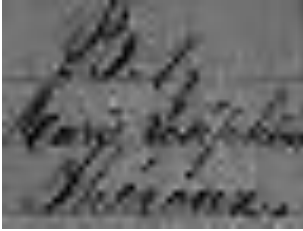
Le père absent.

Joséphine Nadeau
Édouard LaFlèche, ptre

¹⁰ Ce paragraphe a été rédigé à partir des informations tirées de la thèse présentée comme exigence partielle à l'obtention d'un doctorat en histoire de Chantale Quesney ; Voir <http://www.archipel.uqam.ca/3590/1/D1972.pdf>

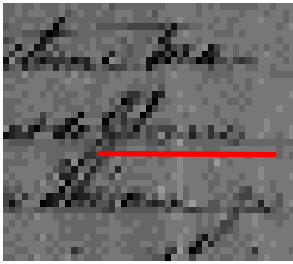
¹¹ Photo du *Répertoire 1874 des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Michel de Yamaska*, feuillet no 1, verso, pour la date du 7 janvier 1874.

Arsène Plante et de Marie Théroux



Alors pourquoi n'arrivais-je pas à retrouver cette information facilement? Tout simplement parce que la personne, qui a transcrit les données pour créer l'index d'Ancestry, a cru que les lettres « i et e » de Marie s'entrelaçaient avec la majuscule « T » de Théroux. Il y a vu la lettre « y » d'où le fait qu'on la retrouve sous le prénom de Mary Joséphine au lieu de Marie Joséphine. Quant à lui, BMS 2000 inverse les prénoms et elle devient Joséphine Marie.

Dans le registre paroissial,



le curé La Flèche écrit Olivine en oubliant un « i » pour Olivine qui devient ainsi Olivine Cardin. La calligraphie du curé et l'assemblage de lettres ont fait croire au transcripateur du registre de la paroisse qu'il s'agissait d'un prénom commençant par la lettre « E » suivie d'une série de pattes de mouches. Celles-ci lui ont permis d'y voir le prénom Elmire. Il n'en fallait pas plus pour que nous ne retrouvions pas de Marie Théroux, fille d'Olivine Cardin, dans nos recherches. Elle et sa mère se cachaient dans les fioritures de la calligraphie et les interprétations que les transcripateurs en ont faites. C'est donc ainsi que Marie Joséphine, fille

d'Olivine est devenue Mary Joséphine fille d'Elmire. Dans BMS 2000 l'inversion du prénom et la lecture du prénom Elmire ont fait de Marie Théroux une Joséphine Marie Théroux, fille de Thomas Théroux et d'Elmire Cardin. J'ai cru ces informations absentes ou perdues alors qu'elles étaient bien là, à la bonne date du registre de la bonne paroisse. Leurs identités s'étaient perdues dans une calligraphie et une transcription que nous qualifierons de créatrices.



Troisième énigme : Qui peut bien être la mère d'Arsène (2) Plante ?

Arsène (2) Plante est né le 26 janvier 1877 à Saint-Pie-de-Guire. Il est le fils légitime d'Arsène (1) Plante et de Julie Verrier. Il a été baptisé le lendemain 27 janvier 1877, en l'église de la paroisse comme en témoigne l'extrait du répertoire des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse Saint-Pie-de-Guire pour l'année 1877.

Nous avons vu précédemment que lors du mariage de 1902, à Wickham, on déclare Arsène, fils de Julie Verrier. Nous avons également souligné le fait que lors de la revalidation de son mariage en 1912 à Saint-Gérard-Majella de Yamaska, le curé Janelle le déclare fils de Julie Léveillée.

Arsène Plante et de Marie Théroux

	<p>B. 3</p> <p>Joseph Arsène Plante</p> <p>Le 27 janvier 1877, nous prêtre curé soussigné avons baptisé Joseph Arsène, né, la veille, du légitime mariage d'Arsène Plante, cultivateur, et de Julie Verrier de cette paroisse. Parrain Louis Joyal de la paroisse Saint-Michel de Yamaska. Marraine Marie Plante son épouse, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Le père était absent.</p> <p>P. A. Lebrun, ptre curé</p>
--	--

12

On retrouve également mention du nom de sa mère dans la section : Autres naissances et autres baptêmes de la compilation des répertoires de la paroisse Saint-Gérard-Majella de Yamaska, publié en 2007 que nous reproduisons ci-dessous. Cette fois, il s'agit de Julie Verville.



13



Photo du *Répertoire 1877 des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Pie-de-Guire*, feuillet no 3, recto, pour la date du 27 janvier 1877.

Tableau récapitulatif des indications pour trouver la mère d'Arsène Plante :

¹² Photo du *Répertoire 1877 des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Pie-de-Guire*, feuillet no 3, recto, pour la date du 27 janvier 1877.

¹³ Photo de la compilation des *Répertoires des Baptêmes, des Mariages et des Sépultures de la paroisse Saint-Gérard-Majella (1906-2007)*, publiée en octobre 2007, extrait de la section des autres naissances et autres baptêmes, page 76.

Arsène Plante et de Marie Théroux

Acte / Lieu	Mère d'Arsène (2) Plante
Baptême à Saint-Pie-de-Guire	Julie Verrier
Compilation des répertoires (autres baptêmes) / Saint-Gérard-Majella	Julie Verville
Mariage de 1902 à Saint-Jean de Wickham	Julie Verrier
Revalidation du mariage en 1912 à Saint-Gérard-Majella de Yamaska	Julie Léveillée

Dans la compilation des répertoires de la paroisse Saint-Gérard-Majella de Yamaska (1906-2007), publiée en 2007 les transpositeurs lui donnent comme mère une Julie Verville dans sa section annexe titrée : Autres naissances et autres baptêmes. À l'époque il n'y a pas de famille Verrier dans la paroisse de Saint-Gérard-Majella, mais des Verville, il y en a beaucoup.

Lors de la revalidation du mariage en 1912, le curé Janelle a probablement écrit un nom bien représenté dans la paroisse ; Léveillée. Curieusement, personne n'a soulevé cette erreur au moment de la lecture du registre.

Ces faits ayant été établis, nous sommes d'avis que la mère d'Arsène (2) Plante est bien Julie Verrier. Julie Verville et Julie Léveillée sont des noms écrits par erreur par les rédacteurs des actes originaux et par ceux qui en ont fait la compilation.



Enfin, validons mes liens avec tout ce beau monde :

0	Moi	Nous serions cousins germains au 3 ^e degré+ 2 générations ¹⁴	
1	Philippe Plante	Ils sont 2 arrière-petits-cousins	Antonio Plante, fils d'Arsène (2) Plante
2	Dieudonné Plante	Ils sont 2 cousins germains	Arsène (2) Plante
3	Alexandre Plante ¹⁵	Ce sont 2 frères	Arsène (1) Plante
4		Ambroise (2) Plante	

¹⁴ D'après BK-6 \ Rapport \ Divers \ Relation de parenté \, du côté paternel, je suis cousin germain avec Arsène (2) au 3^e degré, 2^e génération. J'ai également découvert avec surprise qu'Arsène (2) et moi étions cousins 2 fois, du côté de ma mère ; une première fois cousin au 4^e degré, 3^e génération et une deuxième fois, au 6^e degré, 2^e génération. Ça se vérifie.

¹⁵ **Note complémentaire :** Alexandre Plante a épousé en premières noces, Élisabeth Théroux dont la sœur, Marie Théroux a épousé Arsène Plante (2) son neveu. En deuxièmes noces, Alexandre Plante épousera Mélina Verrier, la jeune sœur de Julie Verrier qui a épousé en secondes noces, son frère, Arsène (1) Plante. Leur sœur Olive Verrier épousera Honoré Dominé Saint-Sauveur, mais cela c'est une autre histoire.

Arsène Plante et de Marie Théroux

Comme nous le présente bien le tableau précédent, Arsène (2) Plante, époux de Marie Théroux est le cousin germain de Dieudonné Plante, mon grand-père paternel. Les pères de Dieudonné Plante et d'Arsène (2) Plante sont deux frères ; Alexandre Plante et Arsène (1) Plante. Ils sont tous les deux les fils d'Ambroise (2) Plante. Arsène (2) Plante et moi serions des petits cousins issus de Germains. C'est en remontant 4 générations de filiation que l'on peut trouver qu'Arsène (2) Plante et moi avons un lien de cousinage puisqu'Ambroise (2) Plante est notre ancêtre commun.



Voilà comment des erreurs sur deux actes peuvent devenir des énigmes et nous égarer dans nos recherches. Le mariage revalidé après 10 ans de vie commune et les différences dans l'écriture du nom de famille de la mère de mon ancêtre Arsène (2) peuvent nous égarer et nous conduire ailleurs. Les informations recueillies à la lecture des répertoires ou de la transcription des actes inscrits dans les répertoires paroissiaux peuvent parfois nous conduire dans bien des directions différentes.

Le petit cousin issu de Germains qu'est Arsène (2) Plante a semblé avoir un homonyme qui dix ans après lui vivait les mêmes choses avec une femme qui portait le même nom que la sienne. À la lecture des deux actes témoignant de ces deux mariages, on découvrirait que les pères des deux époux prénommés Arsène étaient des homonymes alors que les mères semblaient différentes. Il y avait là trop de coïncidences pour que ce soit une bonne piste pour les différencier. La seule différence était ici la clé de voute de nos recherches. Une fois cette information invalidée, il ne restait plus qu'à essayer de comprendre les motifs qui ont pu être à l'origine d'une obligation de revalidation du mariage d'Arsène Plante et de Marie Théroux.

Jacques C. Plante

Association des familles Plante - 2-429,
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe - 394,
SGCF – 19140

Décembre 2014 et mai 2022

Bureau /JcP/Textes de Généalogie/ Article de JcP : Mariage d'Arsène Plante et de Marie Théroux- (version 10).